

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 mai 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DEVE 69** Cession à titre gratuit de jeux et pièces de jeux destinés à la production d'œuvres d'art dans le cadre d'une exposition au Palais de Tokyo-Convention de don.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention de don avec le Palais de Tokyo afin de lui céder, à titre gratuit, six équipements et parties d'équipements ludiques provenant de deux squares du 15<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Palais de Tokyo représenté par Monsieur Jean de Loisy, Président de la société Palais de Tokyo, la convention dont le texte est joint à la présente délibération, ayant pour objet la cession à titre gratuit de six équipements et parties d'équipements ludiques provenant de deux squares du 15<sup>e</sup>.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**